

TABLE DES MATIERES

RAPPORT PARTICULIER SUR LE RECUEIL ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DE POLICE ADMINISTRATIVE DANS LE CAS PARTICULIER DU « BOMSPOTTING » DU 16 AVRIL 2005	1
1. MISSION	1
2. ANALYSE DES RÉPONSES FORMULÉES PAR LES DIRCO	1
NOTES :	4

RAPPORT PARTICULIER SUR LE RECUEIL ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DE POLICE ADMINISTRATIVE DANS LE CAS PARTICULIER DU « BOMSPOTTING » DU 16 AVRIL 2005¹

1. MISSION

Ce dernier rapport contient un aperçu des devoirs exécutés mais également une analyse des réponses communiquées par les DirCo qui ont été consultés par nos soins à l'occasion de cette enquête de contrôle.

Différents rapports ont été transmis par le Service d'enquêtes P et exploités².

L'événement « ordre public » en question présentait de multiples caractéristiques intéressantes dans le cadre de l'analyse du recueil et de l'exploitation de l'information de police administrative : (1) trois sites concernés simultanément sur l'ensemble du territoire : un en Wallonie (Shape à Castean), un à Bruxelles (Siège de l'OTAN) et un en Flandre (Base aérienne de Kleine Brogel) ; (2) recueil d'informations sur le plan international ; (3) collaboration avec la Sûreté de l'Etat (SE/SV) et le Service général du Renseignement (SGR) (sites de Kleine Brogel et Shape) ; (4) suivi des manifestations en temps réel entre les trois sites ; (5) rôle de coordination au niveau fédéral.

Nous souhaitons insister sur l'esprit d'ouverture et de transparence manifesté par le Directeur des opérations et de l'information en matière de police administrative (DAO) et de ses collaborateurs dans le cadre de l'accès aux différents documents sollicités. Nous avons pu, par exemple, consulter librement les fardes de travail mais également l'ensemble des documents reçus et transmis par/ou à cette direction. Complémentairement, nous avons également veillé à respecter ce principe de transparence en avisant le Directeur général de la police administrative (DGA) ainsi que le Directeur des opérations et de l'information en matière de police administrative (DAO) de notre enquête auprès des Directeurs coordinateurs (DirCo). Dans le même ordre d'idées, l'ensemble des DirCo a été informé de notre demande de renseignements dès le 29 mars 2005 pour les francophones et dès le 30 mars 2005 pour les néerlandophones.

Bien que ce ne fût pas l'objectif poursuivi, cette information adressée bien avant l'événement Bomspotting proprement dit a permis de « mobiliser » positivement les arrondissements (connaissance d'un contrôle extérieur ultérieur sur les initiatives entreprises) en favorisant peut-être par la même occasion le recueil de l'information pour l'événement dont question³⁴.

2. ANALYSE DES RÉPONSES FORMULÉES PAR LES DIRCO

Le Comité a effectué (et établi sous forme de tableau) une analyse des éléments de réponse communiqués⁵. Nous attirons l'attention sur le fait que nous n'avons uniquement pris en considération que les éléments qui nous ont été explicitement communiqués par les services consultés⁶.

Complémentairement, il ne faut pas perdre de vue que les réponses sollicitées ne concernaient qu'un événement particulier. Il serait donc vain de vouloir généraliser, sans précaution, les constatations opérées. En effet, de nombreux arrondissements, essentiellement francophones, étaient peu concernés par le Bomspotting (pas ou peu de groupements et/ou de personnes actifs sur leur ressort).

Dans un souci de synthèse, diverses initiatives, plates-formes, réunions structurées, publications ou autres portant parfois des appellations différentes ont été regroupées sous une dénomination commune établie par nos soins.

À la lumière des réponses communiquées par les directeurs coordinateurs, nous pouvons mettre en avant les lignes de force suivantes : (1) le DirCo Mons est particulièrement satisfait du recueil et de l'exploitation de l'information à l'occasion de cet événement OP⁷ ; (2) d'aucuns insistent sur le fait que l'établissement d'un programme de recherche spécifique pour leur arrondissement aurait été contre-productif étant donné que cet événement concernait trois sites distincts et que la coordination assurée par DAO était la plus logique. Le

caractère superflu d'un programme de recherche spécifique est également justifié par la qualité des « aperçus/overzichten » régulièrement mis à jour et transmis par DAO. L'absence de programme de recherche spécifique n'exclut cependant pas un effort de recherche plus important (chose confirmée par de nombreux arrondissements) orienté sur cette problématique ; (3) nous pouvons rejoindre ce point de vue en gardant cependant à l'esprit la nécessité de traduire le programme de recherche national établi par DAO en fonction des accords locaux et des spécificités locales (protocoles) ; (4) dans ce cadre, de nombreux arrondissements ont fait logiquement usage de leur protocole général relatif au traitement de l'information de police administrative conclu entre tous les partenaires policiers de cet arrondissement (ZP, SCA, SJA et CIA), et cela en exécution de la MFO-3. Ces protocoles au niveau arrondissemental déterminent le rôle et la répartition des tâches entre les différents partenaires et notamment, pour le cas qui nous occupe, le recueil de l'information relative aux groupements, personnes, etc. ; (5) une étude détaillée de ces protocoles d'accord établis au sein de chaque arrondissement est prévue par DAO. Nous n'avons donc pas réalisé ce travail⁸. Une demande sera adressée en temps voulu à DAO afin de pouvoir obtenir copie de cette étude ; (6) on peut cependant lire dans les réponses communiquées par les DirCo que certaines zones de police ne répondent pas aux demandes formulées. On peut donc supposer qu'elles ne disposent pas d'informations pertinentes dans le cadre de l'événement. Cependant, une réponse « néant » systématique, même par téléphone, pourrait apporter toute certitude en la matière ; (7) de manière générale, nous pouvons constater une réelle implication des services déconcentrés pour stimuler le recueil de l'information de police administrative par l'intermédiaire de protocoles, réunions, demandes ponctuelles, etc. à l'intention des différents partenaires dont notamment les polices locales et la section OP du SJA ; (8) un effort spécifique a également été opéré le jour de l'événement et les DirCo ont, dans ce cadre, coordonné l'intervention des divers partenaires pour disposer d'une vue d'ensemble sur les lieux de rassemblement répartis sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir informer en temps réel les DirCo concernés par l'événement (demande particulière émanant de DAO) ; (9) parallèlement, les zones de police locales disposent régulièrement de personnes de contact ou de référence pour la police administrative et, plus spécifiquement, pour l'ordre public. Celles-ci peuvent ainsi être conviées à des réseaux, plates-formes ou réunions « ordre public » ; (10) en effet, dans le cadre de leur protocole général relatif au traitement de l'information de police administrative, certains arrondissements ont mis en œuvre des réunions régulières dont la *périodicité* fluctue en fonction des arrondissements. La *représentation des services* varie également d'un arrondissement à l'autre, notamment au niveau de la participation des services déconcentrés de la police fédérale (WPR, SPC, SSPR, etc.) ou des services de renseignement civil et militaire. À titre exemplatif : (10.1) le SCA Mons organise une réunion hebdomadaire regroupant les responsables OP des 6 zones de police du CIA, du SCA, du SJA, du Dét. PolFed SHAPE et de la SPC depuis 2003 (le SGR et la SE n'y prennent pas part). Cette réunion est l'occasion pour les différents partenaires d'aborder les événements annoncés et/ou planifiés avec une incidence possible sur l'OP mais aussi de communiquer les informations disponibles sur le plan local et le plan national et international ; (10.2) le SCA Bruxelles organise et préside une réunion mensuelle « plate-forme de recherche de police administrative de l'agglomération bruxelloise » à laquelle prennent part les zones de police, le SJA (DR3), le CIA, la SPC, le SSPR et la WPR Brabant. À cette occasion, une évaluation est faite de certains événements importants qui ont eu lieu le mois précédent, un aperçu est donné de tous les événements à venir et certains dossiers importants sont traités individuellement. Une telle plate-forme administrative mensuelle existe également au sein de l'arrondissement de Verviers ; (10.3) au sein de l'arrondissement de Namur, il existe une réunion trimestrielle du réseau OP depuis 2003, laquelle regroupe le SCA, le CIA, le SJA/SIOP, les membres du réseau OP des zones de police mais également la SE et le SGR ; (10.4) au sein de l'arrondissement de Turnhout, le CIA organise une réunion en principe semestrielle réunissant les BECOR à savoir les collaborateurs des zones de police et des services fédéraux qui sont responsables du recueil et du traitement de l'information de police administrative ; (10.5) le CSD Tongeren a mis en œuvre l'OBI (*Overleg Bestuurlijke Informatie*), qui se concrétise par un réseau arrondissemental des personnes de contact des divers services impliqués se réunissant pour discuter des problématiques liées à l'information de police administrative⁹ ; (11) ponctuellement, et en fonction des besoins spécifiques, des réunions de travail sont également organisées avec les différents partenaires. À titre

d'exemple, une réunion regroupant les services de renseignements (CSD, AIK, GDA, SV, SGR) a eu lieu au sein de l'arrondissement de Hasselt pour déterminer la répartition des tâches en matière de recueil de l'information de police administrative. Il en va de même au sein de l'arrondissement de Mons ; (12) les aperçus Bomspotting, et plus particulièrement le numéro 6, établis par DAO, ont souvent fait l'objet d'une transmission intégrale aux partenaires policiers de l'arrondissement ; (13) l'information relative au Bomspotting a également été complétée par les messages opérationnels (ordre d'avertissement, etc.) liés à l'engagement de la capacité hypothéquée ; (14) les DirCo et zones de police directement concernées par l'événement ont par ailleurs pris part à plusieurs réunions de coordination qui se sont tenues au sein de DGCC ; (15) les DirCo semblent satisfaits des modalités de recueil et d'exploitation de l'information de police administrative au sein de leur arrondissement. En tout cas, aucun ne mentionne de réels problèmes en la matière.

Outre certains éléments cités *supra*, au rayon des bonnes pratiques, nous pouvons notamment citer les initiatives suivantes : (1) l'insertion d'une rubrique « police administrative » dans la publication hebdomadaire du CIA (SCA Mons) ; (2) la rédaction d'une brochure d'information à l'intention des partenaires donnant une image claire et exhaustive de l'information de police administrative dans tous ses aspects notamment à l'aide de schémas et de flow-charts pour l'explication des différents processus (CSD Tongeren) ; (3) la présentation par DAO/BIO de son rôle, de son expertise, de sa possibilité d'appui aux membres du réseau de police administrative à la demande du DirCo (CSD Tongeren) ; (4) le CSD leper signale l'existence d'un « infosite » géré par l'AIK leper, sur lequel sont notamment publiées les demandes d'EEI. Ce site est consultable par chaque membre de la police locale et fédérale de l'arrondissement de leper.

Finalement, nous avons également pu constater que diverses applications informatisées (ARGOS, NEMESYS, etc.) sont actuellement en cours d'implémentation au sein des zones de police et des services centraux et déconcentrés de la police fédérale pour optimiser le flux d'informations en matière de police administrative (demande et attribution de renforts, gestion de l'information relative aux événements, groupements et personnes, etc.).

NOTES :

- ¹ Dossier n° 6893/2005.
- ² Rapport n° 19697/2005 du 3 mars 2005 (information enquête de contrôle), n° 19774/2005 du 16 mars 2005 (CR participation réunion DGCC), n° 24296/2005 du 17 mars 2005 (communication des aperçus EEI DAO), n° 27936/2005 du 29 mars 2005 (information de la consultation des DirCo), n° 45783/2005 du 27 mai 2005 (entretien avec DAO), n° 53323/2005 du 20 juin 2005 (entretien avec le SCA MONS).
- ³ À titre d'exemple, sur la copie d'un e-mail émanant du CIA Huy et transmis aux zones de police de l'arrondissement, nous pouvons lire « *À toutes fins utiles, je porte à votre connaissance que le DirCo a été informé par le Comité Permanent de Contrôle des Services de Police que celui-ci est chargé d'analyser le recueil et l'exploitation de l'information en matière de police administrative pour cet événement spécifique. Vous aurez compris que seuls les éléments de réponse qui nous auront été adressés seront pris en considération* ».
- ⁴ Le SCA Verviers a quant à lui adressé une copie de notre demande aux chefs de zone et au SJA/SIOP de son arrondissement une quinzaine de jours avant le Bomspotting.
- ⁵ Les réponses communiquées seront détruites par déchiqueteuse car elles contiennent des informations relatives aux personnes et groupements de police administrative.
- ⁶ L'absence de mention d'une action particulière pour un DirCo X ne signifie pas que cette action n'a pas été réalisée mais bien que celle-ci ne nous a pas été renseignée dans la réponse transmise.
- ⁷ Cf. rapport n° 53323/2005.
- ⁸ Dans ce cadre, nous avons reçu quelques exemplaires des protocoles établis.
- ⁹ À titre d'exemple, les bandes de motards, les points vitaux et critiques, etc.